

FONDATION CANADIENNE POUR L'INNOVATION

Concours 2025 du Fonds d'innovation

Appel à propositions

Mis à jour en octobre 2024

INNOVATION

Fondation canadienne
pour l'innovation

Canada Foundation
for Innovation



Table des matières

Partie 1 : Que faut-il savoir au sujet de ce concours?	3
Raison d'être.....	3
Objectifs	3
Dates importantes	4
Budget	4
Enveloppes allouées aux établissements	4
Coûts d'exploitation et de maintenance.....	5
Établissements admissibles.....	5
Projets d'infrastructure et coûts admissibles.....	5
Nouveautés du concours 2025	7
Processus d'évaluation	10
Collaboration avec les provinces et les territoires.....	11
Décisions de financement	12
Annonce publique.....	12
Partie 2 : Comment présenter une demande de financement?	13
Consulter les ressources disponibles	13
Soumettre un avis d'intention.....	13
Soumettre une proposition.....	15
Partie 3 : Quelles sont les normes et instructions relatives aux critères d'évaluation?	19
Recherche ou développement technologique : Concevoir la recherche dans une perspective d'équité, de diversité et d'inclusion	19
Équipe : Considérer les résultats autrement, c'est-à-dire selon la Déclaration sur l'évaluation de la recherche (DORA).....	20
Surmonter les obstacles systémiques.....	20
Retombées : Quelques exemples de retombées des activités de recherche.....	21
Quelles sont les informations utiles en ce qui concerne le personnel hautement qualifié?	21

À propos de la Fondation canadienne pour l'innovation

Avec son mandat audacieux et sa vision stratégique, la Fondation canadienne pour l'innovation (FCI) donne aux chercheurs et chercheuses les moyens d'être des leaders mondiaux dans leur domaine et de répondre aux grands enjeux de société.

La FCI contribue au financement d'outils, d'équipements et de laboratoires à la fine pointe de la technologie. Cette infrastructure est nécessaire à la recherche fondamentale et permet de relever des missions de recherche qui transcendent les disciplines et mobilisent tous les secteurs.

Les infrastructures de recherche financées par la FCI favorisent la mobilisation des connaissances, stimulent l'innovation et la commercialisation et offrent un milieu exceptionnel pour assurer la formation de la nouvelle génération.

Avec tout le respect dû au peuple algonquin anichinabé, nous, à la Fondation canadienne pour l'innovation, reconnaissons que notre siège social est situé sur son territoire traditionnel non cédé.

Volet 1 : À l'avant-garde de l'exploration et de la production de connaissances (ouvert).....	22
Volet 2 : À l'avant-garde de l'exploration et de la production de connaissances dans les domaines des sciences sociales, humaines et des arts.....	24
Volet 3 : Mise en place, renouvellement ou modernisation de plateformes scientifiques	26
Annexe 1 – Enveloppes allouées aux établissements	29

Partie 1 : Que faut-il savoir au sujet de ce concours?

Raison d'être

Le succès de la communauté de recherche du Canada repose sur sa capacité à pleinement réaliser le potentiel des personnes et à exploiter son infrastructure. C'est pourquoi le Fonds d'innovation investit de façon soutenue dans l'infrastructure de recherche, tant en recherche fondamentale, qu'en recherche appliquée et en développement technologique. D'ailleurs, le Fonds d'innovation sert non seulement à investir dans de nouvelles infrastructures, mais aussi à consolider et à renouveler les installations de recherche et les équipements existants.

Le Fonds d'innovation soutient un large éventail de programmes de recherche ou de développement technologique dans tous les domaines : sciences naturelles et génie, santé, sciences sociales, humaines et arts, ainsi que dans des activités de recherche interdisciplinaires. De plus, les projets financés par le Fonds d'innovation permettront au Canada de demeurer à l'avant-garde de l'exploration du savoir et de la production de connaissances, tout en générant d'importantes retombées socioéconomiques, environnementales et en matière de santé afin d'apporter des solutions aux défis mondiaux, tels que ceux étant au coeur des objectifs de développement durable de l'Organisation des Nations unies (ONU).

Les projets d'infrastructure de recherche devraient :

- Corresponde aux priorités stratégiques des établissements;
- **Être à un stade de développement avancé** et offrir les meilleures possibilités d'aboutir à des résultats transformateurs. On s'attend à ce que les projets soient finalisés rapidement et achevés dans un délai raisonnable;
- S'appuyer sur les ressources existantes pour accélérer les activités de recherche et de développement technologique en cours, ou pour soutenir de nouveaux domaines de recherche stratégiques et prioritaires;
- Donner aux équipes les moyens de maximiser l'utilisation des infrastructures et de mener à bien des activités de recherche de calibre mondial.

Objectifs

- Soutenir des programmes de recherche ou de développement technologique concurrentiels sur la scène internationale grâce à une participation équitable d'expertes et d'experts au sein des équipes;
- Renforcer la capacité des établissements à mener des programmes de recherche ou de développement technologique pendant la durée de vie utile de l'infrastructure;
- Générer des retombées pour la population canadienne.

Dates importantes

Tableau 1 : Échéancier

Activité	Date
Publication de l'ébauche de l'appel à propositions	18 avril 2024
Date limite pour soumettre des commentaires par rapport à l'ébauche de l'appel à propositions	17 mai 2024
Publication de l'appel à propositions	6 juin 2024
Date limite pour soumettre un avis d'intention	2 octobre 2024
Date limite pour soumettre une proposition	4 février 2025
Évaluation des propositions par les comités experts	De mars à juin 2025
Évaluation des propositions par les comités d'évaluation multidisciplinaires	Septembre 2025
Évaluation des propositions par le comité d'évaluation multidisciplinaire spécial	Octobre 2025
Décisions de financement prises par le conseil d'administration de la FCI	Novembre 2025

Budget

Nous investirons jusqu'à 425 millions de dollars en finançant un maximum de 40 pour cent des coûts admissibles d'un projet d'infrastructure de recherche. Nous allouons également jusqu'à 127,5 millions de dollars aux coûts d'exploitation et de maintenance connexes par l'entremise du [Fonds d'exploitation des infrastructures](#).

Enveloppes allouées aux établissements

Les enveloppes allouées aux établissements constituent le montant maximal de financement qu'un établissement peut demander s'il soumet ou collabore à plusieurs propositions. Ce montant est calculé en fonction de la part du financement versée à l'établissement par les trois organismes fédéraux de financement de la recherche de 2020-2021 à 2022-2023 (données les plus récentes).

Les hôpitaux de recherche et les instituts de recherche doivent soumettre leur proposition à l'intérieur de l'enveloppe de l'université à laquelle ils sont affiliés.

La somme de toutes les enveloppes allouées représente 2,75 fois le budget du concours ce qui nous permet d'atteindre un taux de financement d'environ 35 pour cent. Consultez l'annexe 1 : « [Enveloppes allouées aux établissements](#) ».

Les établissements admissibles pour lesquels une enveloppe n'a pas été fixée auront chacun accès à une enveloppe de 4 millions de dollars.

Respecter le montant de l'enveloppe établi

À la date limite de soumission des avis d'intention, votre établissement peut dépasser le montant de son enveloppe de 10 pour cent. Cependant, à la date limite de soumission des propositions, la valeur totale du financement demandé doit correspondre au montant de votre enveloppe.

Il existe des exemptions pour les projets en sciences sociales, humaines et en arts ou si votre établissement ne soumet ou ne collabore qu'à deux propositions. Veuillez vous référer à la section « [Exemptions relatives aux enveloppes](#) ».

Coûts d'exploitation et de maintenance

Une partie des coûts d'exploitation et de maintenance des projets retenus est financée par l'entremise du [Fonds d'exploitation des infrastructures](#). Ainsi, les établissements auxquels on octroiera du financement recevront automatiquement une somme équivalente à 30 pour cent de la contribution financière de la FCI.

Établissements admissibles

Ce concours est ouvert aux universités, collèges, hôpitaux de recherche et établissements de recherche à but non lucratif du Canada [reconnus admissibles par la FCI](#). Si votre établissement est déjà admissible, assurez-vous que votre déclaration d'adhésion est à jour avant de soumettre une proposition.

Les établissements n'étant pas encore admissibles doivent fournir la documentation requise pour le devenir au plus tard le 9 juillet 2024. Écrivez-nous à l'adresse admissibilite@innovation.ca pour en savoir plus quant au processus et aux pièces justificatives requises pour pouvoir déposer une demande d'admissibilité.

Projets d'infrastructure et coûts admissibles

Les projets admissibles comportent l'acquisition ou le développement d'infrastructure afin d'accroître les capacités de recherche des établissements admissibles et de soutenir des activités de recherche ou de développement technologique de calibre mondial. Quant aux coûts admissibles, ils sont décrits dans la [section 4.6](#) de notre [Guide des politiques et des programmes](#).

Pour être admissibles, les dépenses associées à l'infrastructure de recherche doivent avoir été engagées et les contributions en nature reçues au plus tôt le 1^{er} novembre 2023. Nous considérons les dépenses engagées une fois que les articles ont été reçus, que les services ont été rendus ou que le travail a été effectué.

Délai maximal pour mettre en oeuvre les projets

La FCI se réserve le droit de retirer le financement de projets qui ne seraient pas finalisés dans les neuf mois qui suivent l'obtention d'une décision positive de financement de la FCI ou pour lesquels le rapport financier final ne serait pas soumis dans un délai raisonnable.

Tableau 2: Attentes concernant l'achèvement des projets

Coût total du projet	Date limite pour soumettre le rapport financier final
≤ 2,5 millions de dollars	Novembre 2029
> 2,5 millions de dollars et ≤ 10 millions de dollars	Novembre 2030
> 10 millions de dollars	Novembre 2032

Coût minimal des projets

Le coût total d'un projet d'infrastructure de recherche doit s'élever à plus d'un million de dollars pour que la proposition soit recevable.

Projets de grande envergure, complexes ou multiétablissements

Nous encourageons les établissements à inclure dans le budget le salaire d'une ou d'un gestionnaire de projet et d'autres coûts administratifs relatifs à la gestion et à la gouvernance de projets de grande envergure, complexes ou multiétablissements.

Projets dont l'infrastructure sera située dans des installations de recherche nationales ou internationales

S'il est envisagé que l'infrastructure proposée soit située dans une installation de recherche nationale ou internationale, votre établissement doit :

- Consulter l'installation hôte;
- Se conformer à ses processus de planification et d'approbation de projet;
- Obtenir son approbation avant de soumettre un avis d'intention.

Nous pourrions demander à l'installation de recherche de confirmer qu'elle s'engage à héberger l'infrastructure.

Infrastructure de calcul informatique de pointe

Les établissements peuvent soumettre des propositions comprenant une infrastructure de calcul informatique de pointe et des ressources connexes pour mener à bien un programme de recherche ou de développement technologique. En revanche, ils ne peuvent soumettre de proposition qui porterait principalement sur une infrastructure de calcul informatique de pointe de grande envergure, collective ou partagée. Ces besoins en infrastructure sont couverts par l'[Alliance de recherche numérique du Canada](#) (l'Alliance).

L'infrastructure de calcul informatique de pointe comprend normalement les ressources ou les systèmes suivants :

- Systèmes à forte capacité dédiés aux calculs séquentiels;
- Systèmes dédiés aux applications parallèles requérant une communication à très haut débit;
- Systèmes à mémoire partagée;
- Systèmes dédiés aux applications requérant une grande quantité de mémoire;
- Stockage à haute performance;
- Archivage;
- Informatique en nuage;
- Systèmes comportant des cartes accélératrices, y compris des cartes graphiques;
- Systèmes de visualisation à haute performance;
- Systèmes dédiés au calcul orienté et interactif.

L'infrastructure de calcul informatique de pointe englobe à la fois les logiciels et l'environnement qu'il faut pour pouvoir utiliser efficacement ce type d'infrastructure (par exemple, des niveaux de sécurité et d'intégrité des données élevés).

Le partage des ressources optimise les investissements dans l'infrastructure de calcul informatique de pointe. Les nouvelles ressources de calcul informatiques ou les ressources supplémentaires dont le coût est supérieur à 100 000 dollars seront généralement hébergées, gérées et exploitées par l'Alliance.

Si vous prévoyez demander une infrastructure de calcul informatique de pointe, veuillez prendre contact avec l'Alliance. Visitez son [site Web](#) pour en savoir plus sur le processus qu'elle a établi afin de faciliter la collaboration avec les établissements.

Afin de faciliter le processus de consultation et de permettre qu'une réponse rapide soit communiquée aux établissements, la FCI transmettra à l'Alliance de manière opportune et confidentielle les propositions incluant une infrastructure de calcul informatique de pointe dont le coût est supérieur à 100 000 dollars. En soumettant à la FCI une telle proposition, vous consentez donc à ce que les renseignements qu'elle contiendrait soient transmis à l'Alliance afin de déterminer si l'infrastructure demandée peut être intégrée à un site d'hébergement national.

Nouveautés du concours 2025

Nous avons développé trois « volets » et chacun est assorti de critères d'évaluation adaptés. De plus, chaque volet se distingue un peu des autres par rapport aux coûts admissibles ainsi qu'aux exemptions relatives aux enveloppes. Les fonds du concours ne sont pas répartis entre les différents volets et donc, il n'y pas de montants attirés pour chacun.

VOLET
1

Volet 1 : À l'avant-garde de l'exploration et de la production de connaissances (ouvert)

Ce volet est ouvert aux propositions émanant de toutes les disciplines.

VOLET
2

Volet 2 : À l'avant-garde de l'exploration et de la production de connaissances dans les domaines des sciences sociales, humaines et des arts

Les sciences sociales, humaines et les arts jouent un rôle essentiel au sein de l'écosystème de recherche au Canada. En effet, les chercheurs et chercheuses de ces domaines se servent entre autres des nouvelles technologies pour traiter d'importants volumes de données et faire de nouvelles découvertes qui transformeront radicalement les méthodes de recherche actuelles.

Pour pouvoir soumettre une proposition sous ce volet, le principal domaine de recherche devra être identifié comme étant en sciences sociales, humaines ou en arts.



Élargissement de l'admissibilité des coûts en lien avec le personnel travaillant sur des bases de données dans tous les volets

Nous sommes conscients que l'infrastructure relative aux bases de données nécessite une expertise spécialisée et du soutien en continu.

En plus des coûts admissibles énumérés à la [section 4.6.3](#) de notre [Guide des politiques et des programmes](#), les salaires des techniciens, des techniciennes, des professionnels et des professionnelles sont désormais admissibles pour les tâches suivantes :

- Aider les chercheurs, les chercheuses et tout autre utilisateur ou utilisatrice à avoir accès à la base de données et à l'exploiter de manière appropriée;
- Maintenir la base de données à jour et intégrer de nouveaux ensembles de données et d'informations.

Les coûts en lien avec le personnel sont admissibles s'ils sont engagés avant la date limite pour soumettre un rapport financier final, comme indiqué dans le [tableau 2](#) : « [Attentes concernant l'achèvement des projets](#) ».

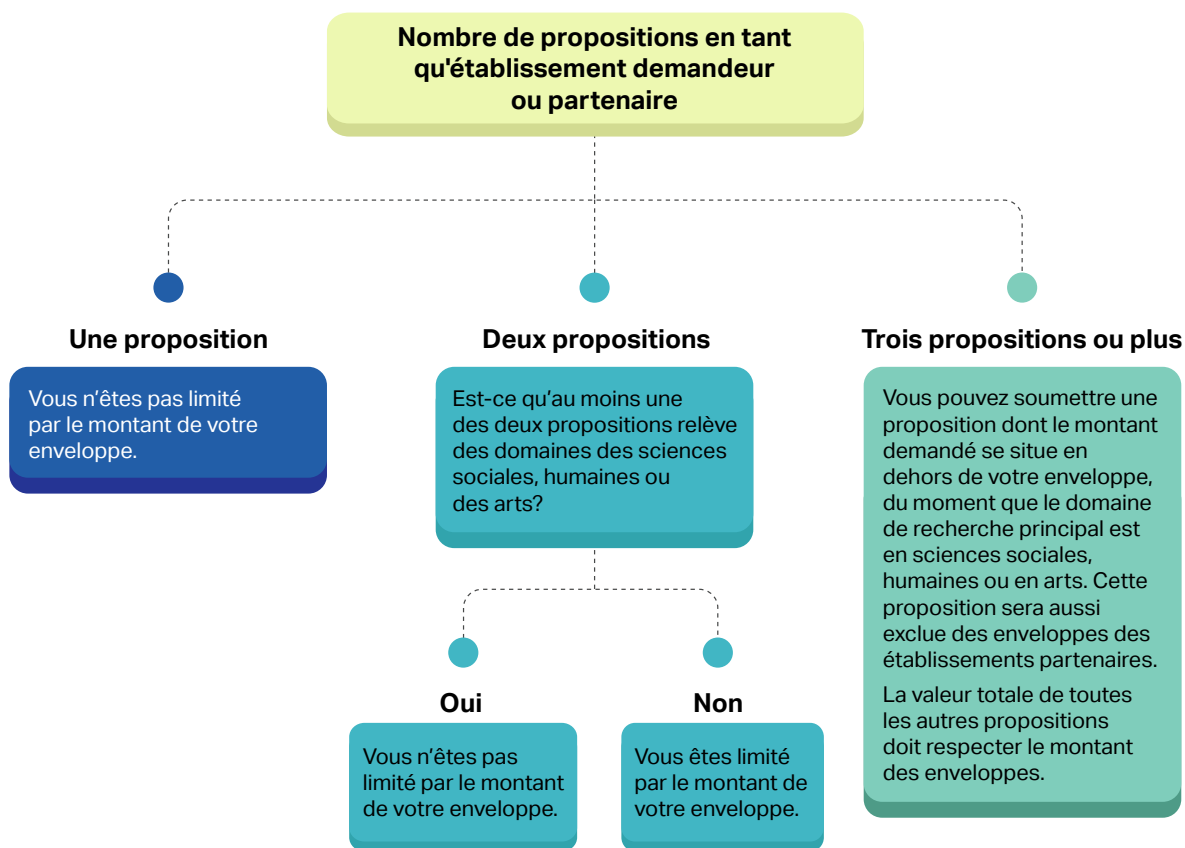


Exemptions relatives aux enveloppes

Chaque établissement peut soumettre une proposition dont le montant demandé se situe en dehors de son enveloppe, du moment que le domaine de recherche principal est en sciences sociales, humaines ou en arts.

De plus, si votre établissement ne soumet ou ne collabore qu'à une seule proposition dans n'importe quelle discipline de recherche ou s'il ne soumet ou ne collabore qu'à seulement deux propositions dont l'une relève des domaines des sciences sociales, humaines et des arts, vous pouvez dépasser votre enveloppe.

Figure 1 : Exemptions relatives aux enveloppes



VOLET
3

Volet 3 : Mise en place, renouvellement ou modernisation de plateformes scientifiques

Le nombre d'établissements ayant adopté des plateformes scientifiques et des politiques formelles pour les soutenir est croissant. Ce type d'infrastructure s'est avéré déterminant dans le fait d'attirer, de retenir et de former ceux et celles qui sont parmi les meilleurs chercheurs et les meilleures chercheuses au monde. Les plateformes scientifiques favorisent également les collaborations entre établissements ainsi qu'avec les secteurs privé, public et à but non lucratif.

Pour pouvoir soumettre une proposition sous ce volet, il faudra que toute l'infrastructure demandée soit hébergée et gérée au sein d'une plateforme scientifique.

Pour ce volet, nous avons élargi la liste des coûts admissibles pour y inclure les dépenses en lien avec le personnel scientifique et technique dédié à l'exploitation et à la gestion des plateformes scientifiques. En effet, l'utilisation optimale et efficace de ce type d'infrastructure repose sur le soutien à long terme que des scientifiques, des techniciens et du personnel de gestion hautement qualifiés reçoivent.

Voici des exemples d'activités admissibles :

- Gestion et coordination de la plateforme scientifique;
- Exploitation et maintenance d'équipements spécialisés;
- Interactions avec des chercheurs et chercheuses de différentes disciplines;
- Activités de sensibilisation et de collaboration auprès des utilisateurs et utilisatrices du secteur privé;
- Formation de personnel hautement qualifié.

Les coûts en lien avec le personnel sont admissibles s'ils sont engagés avant la date limite pour soumettre un rapport financier final, comme indiqué dans le tableau 2 : « [Attentes concernant l'achèvement des projets](#) ».

Il n'est pas possible d'inclure de tels coûts s'il est prévu qu'une installation financée par le Fonds des initiatives scientifiques majeures de la FCI hébergera et gèrera l'infrastructure demandée.



Qu'est-ce qu'une plateforme scientifique?

Une plateforme scientifique donne accès à des ressources qui sont généralement trop coûteuses, complexes ou spécialisées pour que des chercheuses et chercheurs puissent les acquérir et les exploiter seuls de manière rentable. Ces ressources peuvent être les suivantes :

- Services de recherche et d'analyse de pointe;
- Instruments et technologies;
- Expertise;
- Formation et enseignement.

De plus, une plateforme scientifique :

- Est accessible à un grand nombre de chercheurs et chercheuses qui y mènent leurs activités de recherche indépendamment de leur affiliation administrative et sans obligation de collaboration ou de corédaction;

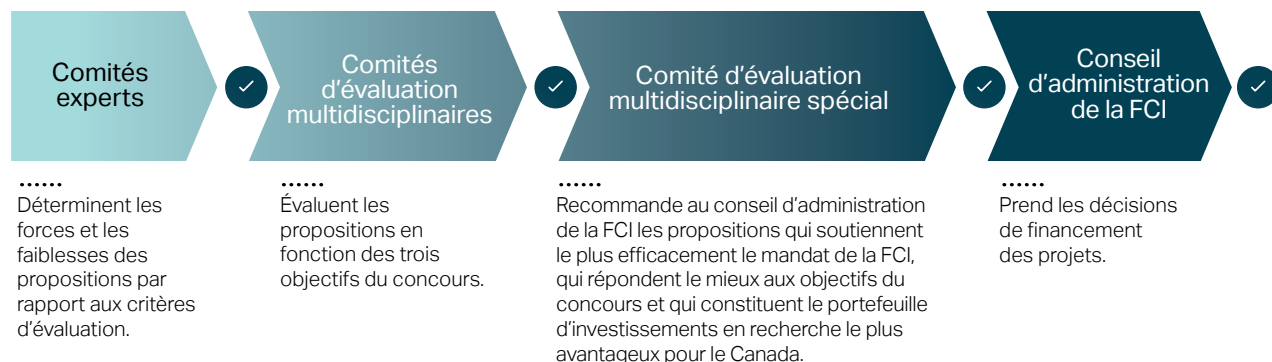
- Dispose d'équipements et d'espaces dédiés au service d'un ou de plusieurs établissements, programmes ou domaines de recherche;
- Est officiellement reconnue et soutenue par l'établissement hôte;
- Dispose d'une structure de gouvernance et de gestion clairement définie et d'un plan de gestion solide reflétant son mandat, son étendue et sa complexité;
- Dispose d'une équipe de gestion dévouée constituée de personnes possédant l'expertise technique et les connaissances nécessaires pour superviser tous les aspects de la plateforme.

Les infrastructures de calcul informatique locales, régionales ou nationales ne sont pas admissibles (voir la section « [Infrastructure de calcul informatique de pointe](#) »).

Processus d'évaluation

Le processus d'évaluation des propositions soumises au Fonds d'innovation se déroule en trois étapes, à la suite desquelles le conseil d'administration de la FCI prend ses décisions de financement.

Figure 2 : Processus d'évaluation de la FCI



Échelle d'évaluation

Nous avons recours à une échelle d'évaluation comprenant cinq cotes permettant de déterminer dans quelle mesure une proposition répond à chaque critère d'évaluation ou objectif du concours.

Figure 3 : Échelle d'évaluation de la FCI



Comités experts

À la première étape du processus d'évaluation, les comités experts examinent un petit nombre de propositions regroupées selon le domaine de recherche dont elles relèvent. Ils se baseront sur cinq critères d'évaluation :

- Recherche ou développement technologique
- Équipe
- Infrastructure
- Pérennité
- Retombées

Quel que soit le volet, les critères d'évaluation sont similaires. En revanche, les sous-critères sont adaptés pour mieux correspondre aux types de propositions concernées.

Consultez la troisième partie de cet appel à propositions pour en savoir plus sur la façon de satisfaire à chaque critère et sous-critère d'évaluation.

Seules les propositions qui atteignent un seuil cumulatif minimal par rapport aux cinq critères d'évaluation passeront à l'étape suivante. À moins d'être cotée trois fois ou plus « Bien que comportant des **faiblesses mineures**, la proposition satisfait à la norme du critère d'évaluation. » ou à moins d'être cotée ne serait-ce qu'une fois « La proposition **satisfait partiellement** à la norme du critère d'évaluation. » ou « La proposition **ne satisfait pas** à la norme du critère d'évaluation. », une proposition atteint le seuil minimal et passe à l'étape suivante soit celle de l'évaluation par un comité d'évaluation multidisciplinaire.

Comités d'évaluation multidisciplinaires

À la deuxième étape du processus d'évaluation, des comités d'évaluation multidisciplinaires (CEM) examinent un petit nombre de propositions regroupées selon leur taille ou complexité. Ils se baseront sur les trois objectifs du concours. À cette étape, quel que soit le volet dont elles relèvent, les propositions sont évaluées ensemble.

Au moins un CEM examinera exclusivement les propositions soumises par de petits établissements. Les petits établissements sont ceux dont la part de financement totale des trois organismes fédéraux de financement de la recherche est inférieure à un pour cent.

Nous choisissons les membres des CEM en fonction de leur vaste compréhension du milieu de la recherche et de leur expertise dans de nombreux domaines, notamment les sciences naturelles et le génie, la santé, les sciences sociales, humaines et les arts. Tous les CEM comprendront des membres qui connaissent bien les principes d'équité, de diversité et d'inclusion. Nous agencions nos comités en fonction des propositions qu'il faut évaluer. Un CEM qui examinera les propositions soumises par de petits établissements, par exemple, sera composé de personnes qui ont fait l'expérience de cet environnement et le connaissent bien.

Les CEM analysent minutieusement les propositions de même que les rapports des comités experts. Leur responsabilité est double :

- Déterminer les propositions qui font preuve d'excellence et remplissent le mieux les trois objectifs du concours, en tenant compte des autres propositions présentées;
- Formuler des recommandations par rapport au financement et au montant à allouer à chaque proposition, lesquelles seront utilisées à la prochaine étape du processus d'évaluation.

Comité d'évaluation multidisciplinaire spécial

À la troisième et dernière étape du processus d'évaluation, un comité d'évaluation multidisciplinaire spécial examine les rapports des CEM des propositions dont ils ont recommandé le financement. Le comité d'évaluation multidisciplinaire spécial s'assure que les évaluations soient cohérentes d'un CEM à l'autre. Dans le cas où les recommandations des CEM dépasseraient le budget disponible, le comité d'évaluation multidisciplinaire spécial doit recommander au conseil d'administration de la FCI les propositions qui soutiennent le plus efficacement le mandat de la FCI, qui répondent le mieux aux objectifs du concours et qui constituent le portefeuille d'investissements en recherche le plus avantageux pour le Canada.

Collaboration avec les provinces et les territoires

Afin de coordonner le processus d'évaluation et d'éviter que certaines activités ne se répètent, nous communiquerons ce qui suit aux organismes de financement des provinces et territoires concernés :

- La liste des avis d'intention soumis;
- Les propositions;
- Les rapports des comités experts, y compris les noms des membres de ces comités.

Ce partage d'information est conforme aux ententes conclues entre la FCI et les organismes de financement des provinces et territoires concernés, ainsi qu'aux dispositions de la *Loi sur la protection des renseignements personnels*.

De plus, nous inviterons les organismes de financement des provinces et territoires concernés à participer, à titre d'observateurs, aux délibérations des comités experts. Ils auront aussi l'occasion de soumettre au comité d'évaluation multidisciplinaire spécial leur avis sur des propositions qui les concerneraient.

Nous encourageons les établissements à travailler en étroite collaboration avec les organismes de financement des provinces et territoires concernés en tant que partenaires clés, dès la planification et la préparation de leur proposition.

Décisions de financement

Le conseil d'administration de la FCI prendra ses décisions de financement à sa séance de novembre 2025, après quoi nous aviserons votre établissement de ces décisions et rendrons disponible le matériel d'évaluation dans le [Système de gestion des contributions de la FCI \(SGCF\)](#).

Dès que les décisions de financement auront été communiquées, la mise en œuvre des projets peut débuter; il n'est pas nécessaire d'attendre l'annonce publique pour ce faire.

Annonce publique

Le gouvernement du Canada organise les annonces publiques de tout nouveau financement. Ces événements constituent des occasions intéressantes pour les établissements, leurs chercheurs et leurs partenaires, ainsi que les représentants gouvernementaux, les médias et la FCI, de mettre en valeur les activités de recherche et de développement technologique rendues possibles grâce à l'infrastructure financée par la FCI dans leurs collectivités. Suite à cette annonce, il est souhaitable que les établissements fassent appel aux médias locaux et nationaux pour promouvoir les retombées pour la population canadienne des activités de recherche et de développement technologique de leur établissement.

Partie 2 : Comment présenter une demande de financement?

Consulter les ressources disponibles

Veillez utiliser le [Système de gestion des contributions de la FCI \(SGCF\)](#) pour préparer et soumettre vos avis d'intention et vos propositions. Les dossiers soumis doivent respecter les lignes directrices de la section 6 des [documents d'initiation au SGCF](#) ainsi que celles du présent document. Ceux-ci contiennent tous les renseignements dont vous avez besoin pour soumettre une proposition dans le cadre de ce concours, y compris les explications relatives à la préparation des avis d'intention et des propositions.

Nous vous recommandons fortement de réviser vos avis d'intention et propositions avant de nous les soumettre afin de vous assurer de leur conformité aux lignes directrices susmentionnées.

Soumettre un avis d'intention

Pour pouvoir soumettre une proposition au concours 2025 du Fonds d'innovation, votre établissement doit d'abord soumettre un avis d'intention. Ce faisant, veillez à sélectionner le volet approprié.

Une fois l'avis d'intention soumis, vous aurez accès aux parties du SGCF liées à la proposition.

Les renseignements demandés dans les avis d'intention nous aident à :

- Déterminer le type d'expertise nécessaire à l'évaluation de chaque proposition;
- Recruter des membres de comités;
- Confirmer l'admissibilité de l'infrastructure demandée.

Les avis d'intention ne sont pas évalués dans le cadre du processus d'évaluation.

Nous publierons la liste des avis d'intention reçus sur [Innovation.ca](#). La liste comprendra les sommaires des projets. Nous incitons les établissements ayant des projets complémentaires à envisager des collaborations ou des initiatives multiétablissements, s'il y a lieu.

Si vous devez absolument modifier le nom des responsables de l'équipe ou le nom de l'établissement administratif une fois votre avis d'intention soumis, veuillez envoyer un courriel à fonds.innovation@innovation.ca dès que possible.

Un avis d'intention contient les sections suivantes :

- Information concernant le projet;
- Sommaire du projet;
- Équipe;
- Description du projet;
- Établissements partenaires;
- Évaluatrices ou évaluateurs suggérés.

Information concernant le projet

Cette section comprend des renseignements de base comme le titre du projet, le nom de l'établissement demandeur, des mots-clés, le volet et les informations relatives à la sécurité de la recherche.

Sommaire du projet

(Maximum de 1 500 caractères)

Veillez fournir un sommaire du projet, incluant suffisamment d'informations sur les activités de recherche proposées et sur l'infrastructure de recherche requise pour permettre aux personnes qui pourraient collaborer d'identifier les moyens de le faire ou de participer à des initiatives multiétablissements.

Équipe

Nous nous attendons à ce que l'infrastructure demandée permette à l'équipe concernée de mener des activités de recherche concurrentielles à l'échelle internationale. L'équipe peut être composée de chercheurs et chercheuses de différents établissements, secteurs ou pays. Pour les propositions correspondant au volet 3 (« Mise en place, renouvellement ou modernisation de plateformes scientifiques »), il convient d'inclure le personnel scientifique et technique qui joue un rôle clé dans l'exploitation et la gestion de la plateforme.

Dans l'avis d'intention (comme il faudra le faire dans la proposition), vous pouvez inscrire un maximum de dix membres par équipe, incluant les responsables d'équipe. Seuls les curriculum vitæ de ces dix personnes seront joints à la proposition.

Les membres de l'équipe :

- Doivent avoir un compte dans le SGCF;
- Doivent accepter de participer au projet avant que vous puissiez soumettre un avis d'intention;
- Peuvent provenir d'établissements qui ne sont pas admissibles au financement de la FCI.

Vous pouvez nommer jusqu'à deux responsables d'équipe pour vous permettre d'une part, de reconnaître les personnes ayant l'aptitude de diriger au sein des équipes et d'autre part, de composer une équipe plus diversifiée.

La personne qui crée une proposition dans le SGCF (généralement un chercheur ou une chercheuse) doit être affiliée à l'établissement administratif et est, par défaut, administrativement responsable de l'équipe. Il sera ensuite possible de désigner une deuxième personne « responsable d'équipe », qui n'aura pas nécessairement besoin d'être associée à l'établissement administratif.

La personne qui crée la proposition dans le SGCF est celle qui devra appuyer sur le bouton « confirmer » pour la soumettre à son établissement.

Description du projet

(Maximum de quatre pages pour une proposition rédigée en français et de trois pages pour une proposition rédigée en anglais)

La description du projet doit refléter toute la portée des activités prévues. Cette description permettra au personnel de la FCI de déterminer l'étendue de l'expertise requise au sein des comités experts pour qu'ils soient capables d'évaluer le mérite de chaque proposition. Une description doit donc comprendre :

- Un aperçu général du programme de recherche ou de développement technologique qui sera rendu possible grâce à l'infrastructure, de même que les résultats escomptés, y compris les applications pratiques prévues;
- Un tableau comprenant une brève description et les coûts approximatifs des principales composantes de l'infrastructure demandée;
- Un tableau des partenaires actuels et prévus, y compris les noms des organisations et des individus impliqués dans les activités de recherche ou de développement technologique. Veillez également inclure les conflits d'intérêts potentiels.

Établissements partenaires

Pour que vous puissiez soumettre un avis d'intention, il faut d'abord que les établissements qui sont vos partenaires acceptent de participer au projet dans le SGCF et confirment, le cas échéant, la contribution qu'ils vont faire de l'enveloppe qui leur est allouée. Tout établissement peut suivre l'utilisation de son enveloppe dans la section « Dépôt de rapports destinés à l'établissement » de son tableau de bord dans le SGCF.

Évaluatrices et évaluateurs suggérés

Nous vous invitons à suggérer des évaluateurs et évaluatrices possédant l'expertise appropriée, étant à différents stades de leur cheminement professionnel, ayant des parcours variés ou faisant partie de groupes sous-représentés selon ce qui conviendra le mieux aux activités de recherche ou de développement technologique proposées. Nous nous réservons le droit d'utiliser ou non les suggestions.

Soumettre une proposition

Dans votre proposition, veuillez clairement démontrer les mérites et l'excellence du projet. Vous devez fournir suffisamment de renseignements pour permettre que votre proposition soit évaluée conformément aux critères d'évaluation et aux objectifs du concours.

Si vous devez modifier les noms des responsables ou membres d'une équipe, l'établissement administratif ou les établissements partenaires, le volet ou les noms des évaluatrices et évaluateurs suggérés une fois votre avis d'intention soumis, veuillez envoyer un courriel à fonds.innovation@innovation.ca dès que possible.

Nous décrivons ci-dessous les différentes sections qui doivent être remplies dans le SGCF.

Description du projet

Ce module comprend les sections suivantes :

- Information concernant le projet;
- Sommaire en langage clair et résumé du projet;
- Équipe;
- Critères d'évaluation;
- Ressources financières pour l'exploitation et la maintenance;
- Renforcement des investissements passés de la FCI et ceux destinés aux plateformes scientifiques et aux installations nationales.

De ces sections, le SGCF remplit automatiquement les suivantes à partir des renseignements fournis dans l'avis d'intention :

- Information concernant le projet;
- Équipe.

Sommaire en langage clair et résumé du projet

Pour le sommaire en langage clair, veuillez répondre aux questions suivantes : en quoi consiste la recherche? Comment est-elle menée? En quoi est-elle importante? Veuillez mettre l'accent sur les résultats escomptés et les retombées prévues pour le Canada, au-delà des publications académiques. Si le projet obtient du financement, ce sommaire pourrait être utilisé dans les produits de communication et sur le site Web de la FCI.

Pour le résumé du projet, veuillez décrire globalement le programme de recherche ou de développement technologique prévu et fournir un aperçu de l'infrastructure demandée. Ce résumé doit indiquer en quoi la proposition répond aux [objectifs du concours](#). Vous disposez d'un maximum de quatre pages pour une proposition rédigée en français et de trois pages pour une proposition rédigée en anglais. Le résumé du projet est la seule section de la proposition à laquelle le comité d'évaluation multidisciplinaire spécial a accès pour l'aider à prendre une décision.

Équipe

Le SGCF remplit automatiquement cette section à partir des renseignements fournis dans l'avis d'intention.

Les membres de l'équipe qui, à l'étape de la soumission d'un avis d'intention, ont accepté de participer, n'ont pas à reconfirmer leur participation à l'étape de la soumission de la proposition. Toutefois, tout membre que vous ajouteriez à cette étape, devra posséder un compte dans le SGCF et accepter de participer au projet avant que vous ne puissiez soumettre votre proposition.

Les responsables d'équipe pourront consulter et modifier la proposition, tandis que les membres ne pourront que la consulter.

Critères d'évaluation

Vous trouverez les instructions pour satisfaire à chacun des critères d'évaluation, dans la troisième partie « [Quelles sont les normes et instructions relatives aux critères d'évaluation?](#) ».

Veillez traiter chaque élément selon les instructions de manière à présenter une proposition aussi solide que possible.

Les comités experts mesurent le degré de conformité des propositions par rapport à chaque critère, tandis que les comités d'évaluation multidisciplinaires évaluent le degré de conformité des propositions par rapport à chaque objectif du concours.

Structure du document

Veillez indiquer comment la proposition satisfait aux critères d'évaluation dans un document, puis, téléversez-le dans le SGCF en format PDF. Le document doit comprendre les informations clés sur la manière dont la proposition atteint les objectifs et satisfait aux critères d'évaluation du concours.

Assurez-vous que votre proposition est conforme aux lignes directrices en matière de présentation des pièces jointes, telles qu'elles figurent dans les [documents d'initiation au SGCF](#).

Veillez aborder les critères dans l'ordre dans lequel ils apparaissent dans la troisième partie du présent document.

Nombre maximal de pages

Le nombre maximal de pages du document en format PDF dépend d'une part, du coût total du projet et d'autre part, de la langue officielle dans laquelle vous rédigez votre proposition. Puisqu'il est prouvé que les documents rédigés en français requièrent environ 20 pour cent d'espace en plus que des documents de nature comparable rédigés en anglais, nous accordons un nombre de pages plus élevé aux propositions entièrement rédigées en français. Cette mesure a pour but de traiter équitablement les propositions, qu'elles soient rédigées dans l'une ou l'autre des langues officielles.

Tableau 3 : Nombre maximal de pages

Coût total du projet	Nombre maximal de pages	
	Propositions rédigées en français	Propositions rédigées en anglais
≤ 10 millions de dollars	30	25
> 10 millions de dollars	36	30

Vous bénéficiez d'une grande marge de manœuvre afin de démontrer comment votre proposition satisfait à chacun des critères. Vous pouvez notamment ajouter des figures ou des diagrammes. La distribution du nombre de pages pour chaque critère est à votre discrétion. Cependant, veuillez respecter le nombre total de pages permis indiqué ci-dessus.

Ressources financières pour l'exploitation et la maintenance

Cette section présente les coûts annuels et les sources de financement nécessaires pour assurer l'exploitation et la maintenance efficaces de l'infrastructure de recherche pendant les cinq premières années après sa mise en service. Il est utile d'y faire référence en traitant le critère d'évaluation « Pérennité ».

N'indiquez pas les coûts associés aux activités de recherche ou de développement technologique dans le tableau relatif aux sources de financement. Si le Fonds d'exploitation des infrastructures de la FCI fait partie des sources de financement, indiquez ce montant dans la catégorie « Contribution de l'établissement ».

Renforcement des investissements passés de la FCI et ceux destinés aux plateformes scientifiques et aux installations nationales

Les instructions concernant cette section se trouvent dans le SGCF. L'information n'est utilisée qu'à des fins statistiques.

Établissements partenaires

Pour que vous puissiez soumettre une proposition, il faut d'abord que les établissements qui sont vos partenaires acceptent de participer au projet dans le SGCF et confirment, le cas échéant, la contribution qu'ils vont faire de l'enveloppe qui leur est allouée. Tout établissement peut suivre l'utilisation de son enveloppe dans la section « Dépôt de rapports destinés à l'établissement » de son tableau de bord dans le SGCF.

Le SGCF remplit automatiquement cette section à partir des renseignements fournis dans l'avis d'intention. Les établissements partenaires que vous **ajouteriez** après avoir soumis un avis d'intention doivent confirmer leur participation avant que vous ne puissiez soumettre votre proposition. Si c'est le cas, veuillez envoyer un courriel à fonds.innovation@innovation.ca dès que possible de façon à nous aider à gérer d'éventuels conflits d'intérêts avec les évaluatrices ou évaluateurs ciblés.

Renseignements financiers

Ce module comprend les sections suivantes :

- Coût des articles individuels;
- Plans de construction ou de rénovation (s'il y a lieu);
- Contributions des partenaires admissibles;
- Utilisation de l'infrastructure;
- Aperçu du financement du projet d'infrastructure (généré automatiquement).

Veuillez vous référer à ce module lorsque vous traiterez le critère d'évaluation « Infrastructure ».

Évaluatrices et évaluateurs suggérés

Le SGCF remplit automatiquement le module « Évaluatrices et évaluateurs suggérés » à partir des renseignements fournis dans les avis d'intention.

Sécurité de la recherche

Les établissements qui demandent du financement à la FCI ont des obligations à remplir en matière de sécurité de la recherche au moment de soumettre une proposition. Les exigences qui s'appliquent au concours 2025 du Fonds d'innovation sont celles relatives aux *Lignes directrices sur la sécurité nationale pour les partenariats de recherche* et à la *Politique sur la recherche en technologies sensibles et sur les affiliations préoccupantes*. Consultez [notre site Web](#) pour savoir ce que votre établissement doit faire pour satisfaire à ces exigences au moment de soumettre une proposition.

Si vous avez répondu par l'affirmative aux questions relatives à la sécurité de la recherche dans la section « Information concernant le projet » sous « Description du projet », vous aurez accès aux documents dont vous aurez besoin sous « Sécurité de la recherche », notamment aux Formulaires d'attestation relatifs à la *Politique sur la recherche en technologies sensibles et sur les affiliations préoccupantes*, aux Formulaires d'évaluation des risques et aux Formulaires d'identification d'un partenaire du secteur privé.

Curriculum vitæ

Le curriculum vitæ de chaque membre de l'équipe sera automatiquement joint à la proposition dans le SGCF au moment où vous la soumettrez. Assurez-vous que les curriculum vitæ sont à jour avant de soumettre votre proposition.

Intelligence artificielle générative

Le recours à l'intelligence artificielle (IA) générative dans la préparation d'une proposition est une question à la fois émergente et complexe. Nous vous suggérons de consulter et suivre les [Lignes directrices provisoires sur l'utilisation de l'intelligence artificielle dans l'élaboration et l'évaluation des propositions de recherche](#). Prière de nous faire part de votre éventuelle utilisation de l'IA générative dans la préparation de votre proposition. Vous gardez l'entière responsabilité du contenu de votre proposition.

Partie 3 : Quelles sont les normes et instructions relatives aux critères d'évaluation?

Cette section décrit les concepts importants à garder à l'esprit lors de l'élaboration de votre proposition. Elle présente ensuite des instructions détaillées concernant ce que vous devez inclure dans votre proposition en fonction du volet que vous aurez choisi.

Recherche ou développement technologique : Concevoir la recherche dans une perspective d'équité, de diversité et d'inclusion

Concevoir des programmes de recherche en intégrant les principes d'équité, de diversité et d'inclusion (EDI) favorise l'obtention d'excellents résultats de recherche qui non seulement sont efficaces, mais sont aussi représentatifs de l'ensemble de la population canadienne. Bien que la pertinence de ces principes dans la conception des activités de recherche puisse varier d'un domaine à un autre, nous souhaitons que vous en teniez compte dans chaque proposition.

Pour mener des activités de recherche rigoureuses, il faut adopter des pratiques inclusives à chaque étape du processus, depuis l'élaboration du postulat scientifique, à la sélection des collaborateurs et collaboratrices, en passant par l'interprétation et la diffusion des données. En éliminant les obstacles qui empêcheraient de participer à la recherche, nous renforçons l'innovation, favorisons la créativité, encourageons diverses approches de résolution des problèmes et parvenons à l'excellence.

Vous pourriez, par exemple, prendre en compte certaines de ces pratiques dans vos activités de recherche, le cas échéant :

Planification et conception des activités de recherche

- Intégrer des perspectives diverses provenant de groupes marginalisés ou sous-représentés;
- Veiller à ce que la conception des activités de recherche tienne compte des biais et comporte des mesures d'atténuation;
- Identifier des parties prenantes d'origines diverses et les intégrer au processus.

Recherche documentaire

- Inclure des bases de données, des revues scientifiques et des référentiels de connaissances de différentes régions et langues;
- Prêter attention aux biais en faisant référence à des publications;
- Faire référence à des auteurs et autrices d'horizons divers.

Collecte et analyse de données

- Veiller à ce que les méthodes de collecte de données tiennent compte des diverses réalités culturelles et intègrent une variété de communautés;
- Prêter attention aux facteurs identitaires croisés afin de comprendre les éventuels impacts différentiels lors de l'analyse.

Équipe :

Considérer les résultats autrement, c'est-à-dire selon la Déclaration sur l'évaluation de la recherche (DORA)

En tant que signataire de la Déclaration sur l'évaluation de la recherche (DORA), la FCI s'engage à reconnaître et à évaluer diverses formes d'activités de recherche. Mesurer les résultats des activités de recherche repose souvent sur des indicateurs quantitatifs connus tels que l'indice de Hirsh, le facteur d'impact des revues scientifiques ou le nombre de références vers des publications scientifiques. Pourtant, il a été prouvé que ces indicateurs sont réducteurs, souvent trompeurs et insuffisants pour rendre compte de toute la richesse des activités de recherche. Vous pourriez fournir le nombre de citations reçues comme un indicateur d'impact scientifique en l'accompagnant d'exemples qualitatifs de citations notables ou d'autres indicateurs de qualité ou d'impact. Les comités d'évaluation recevront comme instruction de ne pas prendre en considération des indicateurs quantitatifs comme seul gage de qualité dans l'évaluation des propositions.

Nous vous invitons plutôt à décrire vos réalisations et retombées à travers un éventail plus large de mesures des résultats de vos activités de recherche, y compris:

- La publication d'articles de recherche, de rapports techniques ou de livres;
- La présentation d'exposés dans le cadre de conférences ou d'autres événements;
- La diffusion d'une réflexion portant sur un article, un livre ou encore une présentation sur les médias sociaux, dans une baladodiffusion ou un billet de blogue;
- La production de logiciels;
- La création de propriété intellectuelle;
- Le développement de nouvelles technologies;
- La production de travaux de recherche sur les populations autochtones ou de formations sur la sensibilisation aux réalités culturelles;
- L'organisation d'expositions ou d'événements publics;
- Le fait de contribuer à des politiques ou des décisions d'affaires;
- L'organisation d'activités de mobilisation ou de sensibilisation au sein de la collectivité;
- La formation de personnel hautement qualifié.

Pour en savoir plus, consultez le [site Web de DORA](#) et le document [Repenser notre manière d'évaluer la recherche](#) (en anglais seulement).

Surmonter les obstacles systémiques

Les obstacles systémiques désignent les politiques ou les pratiques qui entraînent la marginalisation de groupes donnés de personnes. Les personnes appartenant à ces groupes ont un accès inégal au marché de l'emploi ainsi qu'à des services ou programmes, lorsqu'elles n'en sont pas exclues, ce qui contribue à perpétuer leur marginalisation et leur sous-représentation. Les groupes sous-représentés peuvent comprendre, entre autres, les femmes, les personnes autochtones, racisées ou LGBTQ2+, les personnes en situation de handicap et les chercheurs et chercheuses en début de carrière.

Nous nous attendons à ce que les propositions soumises dans le cadre de ce concours identifient les obstacles systémiques à la participation des groupes sous-représentés et proposent des pratiques concrètes, fondées sur des données probantes, qui contribueront à les surmonter et à créer un environnement de travail inclusif pour les membres de l'équipe. S'appuyer exclusivement sur les lignes directrices et les politiques de votre établissement ne suffit pas. Vous devez élaborer et appliquer vos propres plans, en plus de vous doter de mécanismes permettant de démontrer leur efficacité. Vos plans doivent aussi prendre en compte le recrutement et les moyens de soutenir les membres des groupes sous-représentés une fois embauchés.

Vous pourriez, par exemple, vous inspirer de certaines de ces pratiques concrètes :

- L'octroi de soutien financier adéquat de la part de l'établissement afin d'appuyer des mesures liées à l'EDI;
- L'élaboration d'énoncés décrivant la culture d'équipe souhaitée;
- La mise en place de pratiques d'accès équitables et inclusives (par exemple, un comité sur l'accès indépendant);
- La mise en avant du principe de l'humilité culturelle et la création d'un milieu d'apprentissage culturel constructif;
- La mise en œuvre de programmes sur l'équité et l'égalité entre les genres (par exemple, le programme Athena SWAN);
- L'intégration de chercheurs et chercheuses en début de carrière au sein des instances dirigeantes et consultatives;
- La mise en place de pratiques de recrutement et d'embauche inclusives;
- La désignation de personnes chargées officiellement de soutenir les groupes sous-représentés;
- L'élaboration de plans visant à réévaluer régulièrement les activités liées à l'EDI;
- La mise en place de mécanismes de rétroaction sûrs et efficaces;
- L'octroi de soutien financier ciblé en faveur des groupes sous-représentés (par exemple, réduction des frais d'utilisation de l'infrastructure).

Retombées :

Quelques exemples de retombées des activités de recherche

Les retombées de la recherche sont très variées.

- En santé, cela peut se traduire par de nouveaux outils de diagnostic, de nouveaux traitements ou médicaments.
- En environnement, cela peut se traduire par le suivi des effets du changement climatique planétaire, le déploiement de méthodes de conservation des terres et des eaux ou de réduction de la pollution et des émissions de carbone, ou bien encore, par le fait d'élaborer des politiques de protection de l'environnement.
- D'un point de vue socioculturel, cela peut se traduire par l'amélioration du bien-être des individus en améliorant les communautés, par de nouvelles politiques ou pratiques ou par des progrès en matière de prise de décision.
- En économie, cela peut se traduire par la création d'emplois, de produits, de services ou d'industries durables.

Quelles sont les informations utiles en ce qui concerne le personnel hautement qualifié?

Lorsque vous décrivez la formation offerte au personnel hautement qualifié, indiquez le nombre de techniciens, assistants de recherche, étudiants de premier cycle, étudiants diplômés et stagiaires postdoctoraux qui bénéficieront de la formation et décrivez les compétences qu'ils acquerront. Décrivez les différents parcours de carrière qu'ils pourront emprunter ou tout autre avantage connexe qu'ils pourraient en retirer.

Volet 1 : À l'avant-garde de l'exploration et de la production de connaissances (ouvert)

VOLET
1

Objectif 1 :

Soutenir des programmes de recherche ou de développement technologique concurrentiels sur la scène internationale grâce à une participation équitable d'expertes et d'experts au sein des équipes

Critère d'évaluation : Recherche ou développement technologique

Norme : Le programme de recherche ou de développement technologique est novateur, réalisable et concurrentiel sur la scène internationale.

Instructions :

- Décrivez en détail le programme de recherche ou de développement technologique;
- Décrivez les aspects novateurs et le potentiel de percée des activités proposées dans le contexte national et international (inclure des références);
- Décrivez l'approche, la méthodologie et les principaux défis, ainsi que la manière dont l'équipe les surmontera;
- Décrivez comment les principes d'équité, de diversité et d'inclusion ont été pris en compte dans la conception du programme de recherche ou de développement technologique (si cela ne s'applique pas, expliquez pourquoi).

Critère d'évaluation : Équipe

Norme : L'équipe possède toute l'expérience et l'expertise nécessaires pour mener à bien les activités proposées et elle le fera dans un environnement inclusif et équitable.

Instructions :

- Décrivez l'expertise requise pour mener à bien les activités proposées et utiliser l'infrastructure demandée (veuillez inclure une grille des compétences);
- Décrivez l'expérience et les réalisations des membres de l'équipe, en tenant compte du stade de leur carrière et de leur rôle dans l'équipe;
- Décrivez les mesures fondées sur des données probantes qui sont prises pour permettre aux personnes issues de groupes sous-représentés et aux chercheurs et chercheuses en début de carrière de participer pleinement aux activités proposées;
- Décrivez les mesures fondées sur des données probantes qui sont prises pour fournir un environnement de travail équitable, inclusif et accessible.

Objectif 2 :

Renforcer la capacité des établissements à mener des programmes de recherche ou de développement technologique pendant la durée de vie utile de l'infrastructure

Critère d'évaluation : Infrastructure

Norme : L'infrastructure demandée est nécessaire et appropriée pour mener à bien le programme de recherche ou de développement technologique.

Instructions :

- Décrivez chaque article demandé et pourquoi vous en avez besoin (veuillez inclure un tableau faisant correspondre l'infrastructure aux activités et méthodologies proposées);
- Décrivez en quoi l'infrastructure demandée est complémentaire de l'infrastructure existante dans l'établissement et dans les établissements partenaires.

Critère d'évaluation : Pérennité

Norme : L'infrastructure sera bien gérée, accessible et utilisée de façon optimale pendant toute sa durée de vie.

Instructions :

- Décrivez comment l'infrastructure sera exploitée et entretenue;
- Décrivez comment l'infrastructure sera utilisée de façon optimale (donnez, par exemple, des informations par rapport aux politiques d'accès à l'infrastructure, à son niveau d'utilisation, au plan de maximisation de l'utilisation qui en est faite, etc.);
- Décrivez les mesures fondées sur des données probantes qui seront prises pour garantir un accès équitable et inclusif;
- Décrivez comment les données seront gérées de manière sûre et éthique;
- Décrivez les coûts d'exploitation et de maintenance ainsi que les sources de revenus.

Objectif 3 :

Générer des retombées pour la population canadienne

Critère d'évaluation : Retombées

Norme : L'équipe et ses partenaires ont un plan bien défini pour transférer les résultats de leurs activités de recherche ou de développement technologique et mobiliser les connaissances. Les résultats sont susceptibles de générer des retombées pour la population canadienne.

Instructions :

- Décrivez les retombées des activités de recherche ou de développement technologique et leur importance;
- Décrivez les éventuelles voies de transfert des résultats vers les utilisatrices et utilisateurs finaux et les partenaires (collaboration avec les communautés, les cliniciennes, les cliniciens ou les secteurs public ou privé, etc.);
- Décrivez de quelle manière vous avez pris en compte les principes d'équité et d'inclusion par rapport aux personnes ou aux communautés susceptibles d'être affectées par les activités proposées;
- Décrivez la formation offerte au personnel hautement qualifié;
- Décrivez de quelle manière vous avez intégré les principes de diversité et d'équité dans les programmes de formation et de mentorat.

Volet 2 : À l'avant-garde de l'exploration et de la production de connaissances dans les domaines des sciences sociales, humaines et des arts

Objectif 1 :

Soutenir des programmes de recherche ou de développement technologique concurrentiels sur la scène internationale grâce à une participation équitable d'expertes et d'experts au sein des équipes

Critère d'évaluation : Recherche ou développement technologique

Norme : Le programme de recherche ou de développement technologique est novateur, réalisable et concurrentiel sur la scène internationale.

Instructions :

- Décrivez en détail le programme de recherche ou de développement technologique;
- Décrivez les aspects novateurs et le potentiel de percée des activités proposées dans le contexte national et international (inclure des références);
- Décrivez l'approche, la méthodologie et les principaux défis, ainsi que la manière dont l'équipe les surmontera;
- Décrivez comment les principes d'équité, de diversité et d'inclusion ont été pris en compte dans la conception du programme de recherche ou de développement technologique (si cela ne s'applique pas, expliquez pourquoi).

Critère d'évaluation : Équipe

Norme : L'équipe possède toute l'expérience et l'expertise nécessaires pour mener à bien les activités proposées et elle le fera dans un environnement inclusif et équitable.

Instructions :

- Décrivez l'expertise requise pour mener à bien les activités proposées et utiliser l'infrastructure demandée;
- Décrivez l'expérience et les réalisations des membres de l'équipe, en tenant compte du stade de leur carrière et de leur rôle dans l'équipe;
- Décrivez les mesures fondées sur des données probantes qui sont prises pour permettre aux personnes issues de groupes sous-représentés et aux chercheurs et chercheuses en début de carrière de participer pleinement aux activités proposées;
- Décrivez les mesures fondées sur des données probantes qui sont prises pour fournir un environnement de travail équitable, inclusif et accessible.

Objectif 2 :

Renforcer la capacité des établissements à mener des programmes de recherche ou de développement technologique pendant la durée de vie utile de l'infrastructure

Critère d'évaluation : Infrastructure

Norme : L'infrastructure demandée est nécessaire et appropriée pour mener à bien le programme de recherche ou de développement technologique.

Instructions :

- Décrivez chaque article demandé et pourquoi vous en avez besoin (veuillez inclure un tableau faisant correspondre l'infrastructure aux activités et méthodologies proposées);
- Décrivez en quoi l'infrastructure demandée est complémentaire de l'infrastructure existante dans l'établissement et dans les établissements partenaires.

Critère d'évaluation : Pérennité

Norme : L'infrastructure sera bien gérée, accessible et utilisée de façon optimale pendant toute sa durée de vie.

Instructions :

- Décrivez comment l'infrastructure sera exploitée et entretenue;
- Décrivez comment l'infrastructure sera utilisée de façon optimale (donnez, par exemple, des informations par rapport aux politiques d'accès à l'infrastructure, à son niveau d'utilisation, au plan de maximisation de l'utilisation qui en est faite, etc.);
- Décrivez les mesures fondées sur des données probantes qui seront prises pour garantir un accès équitable et inclusif;
- Décrivez comment les données seront gérées de manière sûre et éthique;
- Décrivez les coûts d'exploitation et de maintenance ainsi que les sources de revenus.

Objectif 3 :

Générer des retombées pour la population canadienne

Critère d'évaluation : Retombées

Norme : L'équipe et ses partenaires ont un plan bien défini pour transférer les résultats de leurs activités de recherche ou de développement technologique et mobiliser les connaissances. Les résultats sont susceptibles de générer des retombées pour la population canadienne.

Instructions :

- Décrivez les retombées des activités de recherche ou de développement technologique et leur importance;
- Décrivez les activités de mobilisation des connaissances (par exemple : films, prestations, rapports commandés, synthèses des connaissances, expériences de collaboration ou d'interaction avec des parties prenantes, contributions aux débats publics et médiatiques);
- Décrivez de quelle manière vous avez pris en compte les principes d'équité et d'inclusion par rapport aux personnes ou aux communautés susceptibles d'être affectées par les activités proposées;
- Décrivez la formation offerte au personnel hautement qualifié;
- Décrivez de quelle manière vous avez intégré les principes de diversité et d'équité dans les programmes de formation et de mentorat.

Volet 3 : Mise en place, renouvellement ou modernisation de plateformes scientifiques

Objectif 1 :

Soutenir des programmes de recherche ou de développement technologique concurrentiels sur la scène internationale grâce à une participation équitable d'expertes et d'experts au sein des équipes

Critère d'évaluation : Recherche ou développement technologique

Norme : La plateforme scientifique permet aux chercheurs et chercheuses de mener des programmes de recherche ou de développement technologique novateurs, réalisables et concurrentiels sur la scène internationale.

Instructions :

- Décrivez de façon sommaire les types de projets que l'infrastructure permettra de réaliser et détaillez quelques exemples (inclure un lien vers le site Web de la plateforme scientifique);
- Décrivez les aspects novateurs et le potentiel de percée des projets dans le contexte national et international (inclure des références);
- Décrivez le réseau d'utilisateurs, d'utilisatrices, de collaborateurs et de collaboratrices provenant des établissements, des communautés, des secteurs public ou privé;
- Décrivez comment les principes d'équité, de diversité et d'inclusion ont été pris en compte dans la conception des projets (si cela ne s'applique pas, expliquez pourquoi).

Critère d'évaluation : Équipe

Norme : L'équipe possède toute l'expérience et l'expertise nécessaires pour appuyer de multiples activités de recherche ou de développement technologique et elle le fera dans un environnement inclusif et équitable.

Instructions :

- Décrivez l'expertise spécialisée requise pour appuyer de multiples activités de recherche ou de développement technologique et utiliser l'infrastructure demandée;
- Décrivez l'expérience et les réalisations des membres de l'équipe, en tenant compte du stade de leur carrière et de leur rôle dans l'équipe;
- Décrivez les mesures fondées sur des données probantes qui sont prises pour permettre aux personnes issues de groupes sous-représentés et aux chercheurs et chercheuses en début de carrière de participer pleinement aux activités proposées;
- Décrivez les mesures fondées sur des données probantes qui sont prises pour fournir un environnement de travail équitable, inclusif et accessible.

Objectif 2 :

Renforcer la capacité des établissements à mener des programmes de recherche ou de développement technologique pendant la durée de vie utile de l'infrastructure

Critère d'évaluation : Infrastructure

Norme : L'infrastructure demandée est nécessaire, appropriée et permettra à la plateforme scientifique de bonifier son offre de service.

Instructions :

- Décrivez chaque article demandé et pourquoi vous en avez besoin (veuillez inclure un tableau faisant correspondre l'infrastructure aux activités et méthodologies proposées);
- Décrivez en quoi l'infrastructure demandée s'intègre bien à l'infrastructure existante et s'inscrit dans la mission de la plateforme scientifique;
- Lorsque des salaires sont inclus dans le budget, décrivez le rôle que chaque personne aura dans l'exploitation, la maintenance ou la gestion de la plateforme scientifique.

Critère d'évaluation : Pérennité

Norme : L'infrastructure sera bien gérée, accessible et utilisée de façon optimale pendant toute sa durée de vie.

Instructions :

- Décrivez comment la plateforme scientifique sera exploitée et gérée;
- Décrivez comment l'infrastructure sera utilisée de façon optimale (donnez, par exemple, des informations par rapport aux politiques d'accès à l'infrastructure, à son niveau d'utilisation, au plan de maximisation de l'utilisation qui en est faite, etc.);
- Décrivez les mesures fondées sur des données probantes qui seront prises pour garantir un accès équitable et inclusif;
- Décrivez comment les données seront gérées de manière sûre et éthique;
- Décrivez les coûts d'exploitation et de maintenance ainsi que les sources de revenus.

Objectif 3 :

Générer des retombées pour la population canadienne

Critère d'évaluation : Retombées

Norme : L'équipe et ses partenaires ont un plan bien défini pour transférer les résultats de leurs activités de recherche ou de développement technologique et mobiliser les connaissances. Les résultats sont susceptibles de générer des retombées pour la population canadienne.

Instructions :

- Décrivez les retombées des activités appuyées par la plateforme scientifique et leur importance;
- Décrivez les éventuelles voies de transfert des résultats vers les utilisatrices et utilisateurs finaux et les partenaires (collaboration avec les communautés, les cliniciennes, les cliniciens ou les secteurs public ou privé, etc.);
- Décrivez de quelle manière vous avez pris en compte les principes d'équité et d'inclusion par rapport aux personnes ou aux communautés susceptibles d'être affectées par les activités proposées;
- Décrivez la formation offerte au personnel hautement qualifié;
- Décrivez de quelle manière vous avez intégré les principes de diversité et d'équité dans les programmes de formation et de mentorat.

Annexe 1 – Enveloppes allouées aux établissements

Établissement	Enveloppe	Établissement	Enveloppe
Université de Toronto	187 500 000 \$	Université Carleton	14 300 000 \$
Université de la Colombie-Britannique	107 100 000 \$	Université Concordia	13 900 000 \$
Université McGill	94 200 000 \$	Polytechnique Montréal	12 800 000 \$
Université de l'Alberta	67 000 000 \$	Université du Québec à Montréal	12 000 000 \$
Université de Montréal	61 400 000 \$	Université métropolitaine de Toronto*	10 900 000 \$
Université de Calgary	58 200 000 \$	Université Memorial de Terre-Neuve*	10 800 000 \$
Université d'Ottawa	53 600 000 \$	Institut national de la recherche scientifique*	8 600 000 \$
Université Laval	48 800 000 \$	Université de Windsor*	7 200 000 \$
Université McMaster	47 700 000 \$	École de technologie supérieure*	6 000 000 \$
Université Western	35 900 000 \$	Université du Nouveau-Brunswick*	5 600 000 \$
Université de Waterloo	35 300 000 \$	Université de Regina*	5 100 000 \$
Université du Manitoba	30 300 000 \$	Université Wilfrid-Laurier*	4 500 000 \$
Université Dalhousie	28 300 000 \$	Université du Québec à Trois-Rivières*	4 200 000 \$
Université Queen's	26 300 000 \$	Tout autre établissement admissible au financement de la FCI	4 000 000 \$
Université de Sherbrooke	23 200 000 \$		
Université Simon-Fraser	21 600 000 \$		
Université de la Saskatchewan	21 400 000 \$		
Université York	17 500 000 \$		
Université de Guelph	17 000 000 \$		
Université de Victoria	16 200 000 \$		

* Les petits établissements sont ceux dont la part de financement totale des trois organismes fédéraux de financement de la recherche est inférieure à un pour cent.